

I

Délibération n° 2019-10-197 du 17 octobre 2019

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de France compétences du 19 septembre 2019 et de la consultation par voie électronique du 20 au 24 septembre 2019

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5, R. 6123-8, R. 6123-10 et R. 6123-12,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration

Après en avoir délibéré le 17 octobre 2019,

Décide :

Article 1

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 19 septembre 2019 est approuvé.

Article 2

Le procès-verbal de la consultation par voie électronique du Conseil d'Administration du 20 au 24 septembre 2019 est approuvé.

Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Paris, le 17 octobre 2019

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jérôme TIXIER

